

VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 890 000 euros
Siège social : 3-5 avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY
893 389 296 RCS LA ROCHELLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2026

L'an 2026,
Le 30 Mars,
À 14 heures 30,

Les associés de la Société VALLIANCE INVESTISSEMENT EXPERTISE, société à responsabilité limitée au capital de 3 890 000 euros, divisé en 389 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux d'EXCO VALLIANCE à SOYAUX (16800) 11 route du Peux, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique.

Sont présents :

- **La société APRAXIA INVESTISSEMENT**, représentée par son Président Monsieur Christophe POT, titulaire de 36000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Louis-Guillaume BLANC**, titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Romain BLANCHET**, titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Florie CABIRO-BLANCHET**, titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Sandrine CALANDRE**, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- **La société CAJUAR**, représentée par sa Présidente Madame Carole LEJAS, titulaire de 60000 parts sociales en pleine propriété,
- **La société CLH FINANCIERE CONSEILS**, représentée par son Président Monsieur Cédric LHOUE, titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur David DECOURS**, titulaire de 18232 parts sociales en pleine propriété,
- **La société DIVA**, représentée par son Président Monsieur David DECOURS, titulaire de 17768 parts sociales en pleine propriété,
- **La société EG DEV**, représentée par son gérant, Monsieur Eric GUILLEN, titulaire de 59 998 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Jeanne GAYE**, titulaire de 8000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Guillaume TARDY**, titulaire de 4000 parts sociales en pleine propriété,
- **La société JASG INVESTISSEMENT**, représentée par son Président Monsieur José GONCALVES, titulaire de 24000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Cédric LHOUE**, titulaire de 16000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Patrick PAPON**, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- **La société VB ASSOCIES**, représentée par son Gérant, Monsieur Franck HUYGHE, titulaire de 60000 parts sociales en pleine propriété,
- **La société BC FINANCIERE**, représentée par son Gérant Benoît CHAVEROUX, titulaire de 5000 parts en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric GUILLEN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et quitus à la gérance,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,**
- **Nomination de deux commissaires aux comptes titulaires dans le cadre d'un co-commissariat aux comptes,**
- **Nomination de deux commissaires aux comptes suppléants,**
- **Rémunération de la gérance,**
- **Questions diverses,**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la convocation par voie électronique adressée à chaque associé,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant conformément aux dispositions des articles L 821-40, L 821-44 et L 823-1 et suivants du Code de commerce, et après avoir pris connaissance des candidatures et déclarations d'indépendance fournies, décide de nommer en qualité de commissaires aux comptes titulaires, dans le cadre d'un co-commissariat aux comptes :

- Monsieur Jean-Marc FERRIE, domicilié à MONTELMAR (26200), 20 D chemin de Géry,

- Monsieur Sébastien VIANNAY, domicilié à SAINT AUNES (34130), 125 rue de la Sarriette,

pour la durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant conformément aux dispositions des articles L 821-40, L 821-44 et L 823-1 et suivants du Code de commerce, et après avoir pris connaissance des candidatures et déclarations d'indépendance fournies, décide de nommer en qualité de commissaires aux comptes suppléants :

- la société RJA REBOUL J ET ASSOCIES SARL dont le siège social est situé Chemin de Daurelle ZONE DE FORTUNEAU, 26200 Montélimar, immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 410 235 907, représentée par Monsieur David COUTELIET et Madame Laure REY,

- la société WE EXPERTISE, SARL dont le siège social est situé Immeuble le Domitia 20 rue de la Roussataïo 34740 VENDARGUES, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 399 008 770, représentée par Monsieur William EID,

appelés à remplacer, en cas d'empêchement, de démission, de décès ou de cessation de fonctions pour quelque cause que ce soit, respectivement Monsieur Jean-Marc FERRIE et Monsieur Sébastien VIANNAY, commissaires aux comptes titulaires, pour la durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

.....
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

"Extrait certifié conforme"

**Le Président
M. Eric GUILLEN**

